

Consultation de terme  
prévue le :

.....  
.....  
(Appelez la sage-femme des explorations  
fonctionnelles une semaine avant,  
l'après-midi avant 16h30, pour fixer  
une heure de rendez-vous /  
Tél : 01 39 37 14 84)

**Vous avez  
des questions ?**

Toute l'équipe médicale et  
soignante se tient à votre  
disposition et à votre écoute  
pendant cette période de  
terme et de terme dépassé.

**Contacts :**

Secrétariat maternité : 01 39 37 14 22  
Urgences obstétricales : 01 39 37 14 27

**Siège social**

6 avenue de l'Île-de-France  
CS 90079 Pontoise  
95303 Cergy-Pontoise Cedex

Je suis à terme...  
que va-t-il se  
passer ?



## ○ À terme

Vous avez rendez-vous aux explorations fonctionnelles où vous allez être reçue par une sage-femme qui va :

- Effectuer une analyse d'urines à la recherche de protéines en quantité anormale.
- Vérifier précisément votre terme en vous demandant votre date de dernières règles et vos échographies.
- Procéder à une étude de votre dossier à la recherche d'un problème médical antérieur et/ou d'un problème survenu au cours de votre grossesse.
- Vous poser des questions sur les contractions, les mouvements du bébé, l'existence d'œdèmes, de maux de tête...
- Prendre votre tension, mesurer votre hauteur utérine et vous peser.

- Réaliser un toucher vaginal visant à évaluer le degré de maturation de votre col et déterminer ce que nous appelons le « score de Bishop ».

Si votre col est ouvert, elle pourra vous proposer un décollement des membranes, examen qui vise à glisser un doigt entre l'utérus et la poche des eaux, pouvant provoquer des contractions dans le but de favoriser le début du travail. Cet examen parfois douloureux n'est pas obligatoire, vous pouvez le refuser.

- Vous bénéficierez d'un monitoring permettant l'enregistrement du rythme cardiaque de votre bébé, ainsi que l'enregistrement des éventuelles contractions utérines.
- Vous bénéficierez d'une échographie permettant d'évaluer le bien-être de votre bébé, ainsi que la quantité de liquide amniotique.

## ○ À terme + 2 jours et terme + 4 jours

Vous bénéficierez d'un nouvel examen similaire à celui du jour du terme. En l'absence d'anomalie, vous serez convoquée 2 jours plus tard.

## ○ À terme + 5 jours

Hospitalisation systématique en vue d'un déclenchement. Vous bénéficierez d'un toucher vaginal (score de Bishop) et d'un monitoring afin de déterminer au mieux les modalités du déclenchement.

## Déclenchement : quelles sont les méthodes ?

- Si votre col est suffisamment mature, vous pourrez être déclenchée directement en salle de naissance à l'aide d'une perfusion d'Ocytocine® (produit donnant des contractions), sous péridurale selon vos souhaits.
- Si votre col n'est pas suffisamment mature, vous serez installée en secteur de pré-travail en vue d'une maturation du col utérin. Plusieurs alternatives sont possibles :
  - tampon imprégné de prostaglandines (produit visant à faire murir le col et donnant des contractions). Ce mode de déclenchement peut être long, afin d'obtenir la maturité du col permettant de vous transférer en salle de naissance.
  - ballonnet de maturation (méthode mécanique non médicamenteuse), mis en place le matin et laissé pendant 24 heures en l'absence d'anomalie.

